

Mesures de soutien : ce que nous revendiquons

La Fédération HoReCa Wallonie continue son combat pour soutenir notre secteur ! Plus longtemps le secteur est impacté, plus grands sont les besoins. Un accroissement d'échelle des mesures prises précédemment doit être décidé en fonction de la situation économique de certains établissements.

Dans ce cadre, voici les principales revendications :

Aides wallonnes

- **Mesures wallonnes supplémentaires** : soutien pour les établissements fermés du secteur Horeca ou pour lesquels une perte du chiffre d'affaires de 40 % est constatée par rapport au trimestre de l'année précédente, notamment en vue d'une équité dans les aides régionales. Les mesures doivent être allouées pour chaque siège d'exploitation. Par ailleurs, les travailleurs intérimaires et occasionnels doivent être comptabilisés dans le nombre d'ETP dans les entreprises.
- **Mesures de soutien** pour la mise en œuvre des obligations liées à **l'aération et la ventilation** dans les établissements Horeca.

Pour les indépendants

- **Droit passerelle** : double droit passerelle pour les établissements fermés et accessibilité au droit passerelle simple pour les établissements avec une perte du chiffre d'affaires de 40 % constatée par rapport au trimestre de l'année précédente.
- **Versements fiscaux et autres cotisations sociales** : reports, dispenses et plans d'apurement jusqu'à un semestre après la réouverture.

Pour les employeurs

- **Chômage temporaire pour raison économique ou de force majeure** : prolongation de la procédure simplifiée.
- **Exonération des cotisations ONSS** : exonération/compensation pour les trimestres 2021 (cfr. Exonération du 3ème trimestre 2020).
- **Versements fiscaux et autres cotisations sociales** : reports et dispenses.
- **Primes de fin d'année** : report des paiements anticipés auprès du Fonds Social et de Garantie du secteur Horeca et intervention de l'Etat pour les travailleurs qui ont connu des périodes de chômage économique.
- **Soutien du secteur pour le paiement des pécules de vacances** : sur le modèle de l'intervention dans le cadre de la prime de fin d'année.

Autres aides

- **Réduction de la TVA à 6 %** : prolongation de la mesure.
- **Soutien du secteur financier** en obligeant un report de paiement pour le remboursement du capital et des crédits ponts jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Crédits aux entreprises** : report de paiement jusqu'à la fin de l'année 2021.
- **Charges/loyers** : déductions fiscales portées à 50 % pour le créancier qui abandonne sa créance.
- **Gel/suppression de certaines taxes locales, provinciales et régionales** : sans que d'autres taxes viennent « gommer » les efforts ainsi consentis (exemple : augmentation des additionnels à l'IPP et au précompte immobilier).
- **Unisono et autres prestataires de services** : exonération des paiements pour les périodes durant lesquelles l'établissement a été ou est fermé.
- **Contribution AFSCA** : exemption de paiement au prorata des mois de fermeture obligatoire.
- **Déductibilité des frais liés à l'organisation d'événements et de catering** : augmentation de 50 à 100 % jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Mesures de soutien locales** : demandes à formuler auprès des pouvoirs locaux.

09/12/2021